

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - Cession d'un terrain de 30 276 m2 à la Fondation Médecins Sans Frontières pour la réalisation de l'extension de MSF LOGISTIQUE - Décisions**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

M.S.F. Logistique s'est implanté sur la Commune de Mérignac en 1992 sur des terrains d'une superficie de 26 713 m2 cédés par la Communauté Urbaine de Bordeaux. En 2000, une première extension a été réalisée afin d'agrandir les aires de réception, de préparation et de stockage, en en 2003 un Centre de Formation Logistique a été créé.

Aujourd'hui, la Fondation Médecins Sans Frontières souhaite développer un projet d'extension du site de M.S.F. Logistique portant sur un doublement de la surface de ses locaux.

Ce projet se construit autour de trois pôles :

- la réalisation d'un entrepôt pharmaceutique de 6 000 m2 pour la réception, le stockage et l'expédition de médicaments et de matériel médical,
- la création de bureaux sur 1 500 m2,
- la réhabilitation de la tour pour permettre l'archivage, l'accueil de services généraux et salles de réunions).

Cette extension nécessite l'acquisition par la Fondation Médecins Sans Frontières d'un foncier communautaire mitoyen à l'implantation actuelle de M.S.F. Logistique, soit un terrain d'une superficie d'environ 30 276 m2 comprenant une partie constructible (23 664 m2 environ) et une zone non aedificandi (6 612 m2 environ).

Considérant ce qui précède, et afin d'accompagner le développement de cette Fondation dont l'implantation est emblématique pour l'agglomération, et qui au cours des années a toujours reçu le soutien des collectivités, il est proposé de réserver une suite favorable au projet d'extension de M.S.F. Logistique Mérignac, en envisageant une cession de l'emprise souhaitée au prix de 48 € H.T.m2. pour la partie constructible de l'emprise, et au prix de 24 € H.T/m2 pour la zone non aedificandi.

Conformément à la Loi du 8 Février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué 2010 281 V 0615 du 4 mars 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme adopté par la délibération N°2006/0535 du 21 juillet 2006,

**VU** la convention de cession signée le 23 juillet 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

L'intérêt de réaliser la cession d'un terrain communautaire de 30 276 m<sup>2</sup> sur la Commune de Mérignac, au bénéfice de la Fondation Médecins Sans Frontières afin que le projet d'extension de M.S.F Logistique puisse être réalisé,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

La cession, au bénéfice de la Fondation Médecins Sans Frontières, ou à tout autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de cette opération, un terrain d'une superficie totale de 30 276 m<sup>2</sup> environ, en mitoyenneté de son implantation actuelle, pour la somme de 1 294 500 € H.T. pour la surface considérée (soit 48€ H.T/m<sup>2</sup> pour la partie constructible de 23 664 m<sup>2</sup> environ et 24 € H.T/m<sup>2</sup> pour la zone non aedificandi de 6 612 m<sup>2</sup> environ.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conditions de servitude s'y rapportant éventuellement.

#### **Article 3 :**

Les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés au fur et à mesure de leur perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN-CHARLES BRON

